



Aurais je une inscription au 2éme bultin

Par **thibewing**, le **16/09/2008** à **14:14**

je serais jugé le 15 octobre pour violence sur acendant
d'apres la personne que j'ai vu au spip je risque a 90% d'avoir une peine avec surcis avec de
grande chance une mise a l'epreuve
si la justice na rien a me reproché pedant le temps de surcis aurais une inscrtion
au seconde bultin

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **00:48**

Bonjour,

oui en cas de condamnation à une peine de prison même assortie du sursis celle-ci
apparaîtra sur votre casier judiciaire B2

Vous pouvez faire une demande lors de votre conclusion d'une non inscription sur le casier
judiciaire en cas de condamnation auprès de la cour. Toutefois au vu des faits qui vous sont
reprêchés il apparait fort peu probable qu'elle vous soit accordée.

Restant à votre disposition.